



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 12/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Annexe DSP Assainissement

Le projet de Budget Primitif (BP) 2026, retrace suivant la nomenclature comptable M49, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 4 875 000 € et, en investissement, à la somme de 6 785 600 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 4 875 000 € et comprennent les éléments ci-après :

- Les redevances d'assainissement collectif et non collectif, les participations d'assainissement collectif (PFAC), la location des compteurs, la refacturation des travaux de branchements pour un montant total de 4 175 000 € (chapitre 70),
- Les reprises de subventions d'investissement reçues pour 700 000 € (chapitre 042 en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement quant à elles s'élèvent à hauteur de 6 785 600 € et intègrent les éléments ci-après :

- L'emprunt d'équilibre nécessaire à la réalisation des travaux pour 3 195 550 € (chapitre 16),
- Les dotations aux amortissements pour 2 700 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement en contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement),
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 290 050 €,
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 600 000 €.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèvent à hauteur de 4 875 000 € et comprennent les éléments ci-après :

- 457 300 € pour les charges à caractère général, qui intègrent les frais courant et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement. Il s'agit principalement des dépenses de fluides, d'entretiens et de réparations, de maintenances, les études, locations et droits de passage et servitudes, les taxes foncières, etc... ;
- 815 150 € au titre des charges de personnel ;

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération n°12/2026 du 9 février 2026, page 2

- 537 500 € au titre des intérêts d'emprunt ;

- 25 000 € sont proposés pour les autres dépenses de gestion courante ;

- 25 000 € sont proposés pour les annulations de titres émis sur exercices antérieurs ;

- 25 000 € au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 2 700 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie des recettes d'investissement du chapitre 040), ainsi que le virement à la section d'investissement (chapitre 023) s'élève à 290 050 €.

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 6 785 600 € correspond aux opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2026 pour 4 210 600 € (chapitre 20 à 23) correspondant :
 - aux études : 440 000 € (schémas directeurs 2026 (Tavel et Montfaucon) (250 000 €), diagnostic sur 8 STEP (50 000 €) et une étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux (50 000 €))
 - aux travaux sur l'exercice : 610 600 € (divers travaux (258 000 €), réhabilitation suite casse hors DSP (200 000 €), dévoiement de réseaux (100 000 €))
 - Aux travaux sur plusieurs exercices (3 160 000 €)
- Le remboursement du capital de la dette pour 1 275 000 € ;
- Les opérations patrimoniales (Chapitre 041) pour 600 000 € ;

Il est également inscrit la reprise des subventions amortissables pour 700 000 € (chapitre 040 en dépenses d'investissement en contrepartie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

L'ensemble des propositions au BP 2026 est retracé en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 26 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 030-200034692-20260212-2413_1-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe DSP Assainissement, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 4 875 000 €, et en investissement à la somme de 6 785 600 € tous mouvements confondus (réels et ordres) ;

D'autoriser Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

